

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Séance plénière du 13 novembre 2018

**IV. Schéma Régional de
Développement de l'Aquaculture de
Mayotte (SRDAM)**

Cadrage réglementaire

Décret n°2011-888 du 06 juillet 2011 relatif aux schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SDRAM)

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine recensent de façon exhaustive les sites de production existants et ceux propices aux différentes productions marines ainsi que les voies d'accès



Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Chronologie des actions réalisées

- Octobre 2013 : production du document
- 2014/2015 : consultation et mise à disposition du document sur le site web du Conseil départemental de Mayotte
- Juillet 2017 : consultation du CMUB
 - *Observations : proposition d'une réactualisation du document et production d'un rapport environnemental*
- Octobre 2018 : recrutement d'un bureau d'étude en vue de la réactualisation et de la réalisation de l'étude environnementale
- 1^{er} au 5 octobre 2018: mission de cadrage et de prise de contact
- Rapport attendu courant début 2019

Méthodologie

- Tome 1 du projet SRDAM : devient une annexe du SRDAM actualisé
- Plan stratégique du développement durable de l'aquaculture à Mayotte (PSDDAM) : mise à jour, validation par la Collectivité et annexé au SRDAM
- Réactualisation du tome 2 du projet SRDAM élaboré en 2013 :
 - Priorisation ciblage des filières aquacoles pour les 5 prochaines années ;
 - Prise en compte des derniers documents de planification (SDAGE 2016 et ZNIEFF Mer) ;
 - Révision des éléments cartographiques